

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 13 JUIN 1891

SOMMAIRE

TEXTE : Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Galerie canadienne : Sir Antoine-Aimé Dorion, décédé.—Chasses et pêches (avec gravure), par L. Boussnard.—Le catéchisme.—Science amusante (avec gravure), par Tom Tit.—Biographie : Le très honorable sir John A. Macdonald, par Avila Marsan.—Britannia, par N. Durand.—Primes du mois de mai : liste des numéros gagnants.—Poésie : Epître à mon caniche, par A. Gusman.—Excursion au lac Jacques-Cartier, par Chs. Eus.—Ingénieuse invention.—Nouvelles à la main.—Feuilleton : Fleur-de-Mai (suite), par Georges Pradel.—Choses et autres.

GRAVURES : Portrait de sir Antoine-Aimé Dorion, décédé.—Le salon des Champs-Élysées, Paris : L'etour des prix ; Le catéchisme ; Cause ie.—Portrait de l'hon. sir John A. Macdonald, décédé.

PRIMES MENSUELLES DU "MONDE ILLUSTRÉ"

1re Prime	\$50
2me "	25
3me "	15
4me "	10
5me "	5
6me "	4
7me "	3
8me "	2
86 Primes, à \$1	86
94 Primes	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.



Le prince vient de faire une bonne action, et la chose est assez rare pour qu'elle mérite d'être rapportée.

Le prince Napoléon, qui vient de mourir, a laissé un testament par lequel il déshérite complètement un de ses fils, donne tout à l'autre, au prince Louis, et recommande à celui-ci de lire la correspondance qu'il a eue avec la prin-

cesse Clotilde, pour prouver qu'il a eu raison de se séparer d'elle.

La lecture de cet étrange document a été faite en présence de la veuve et de ses deux fils, et quand elle fut terminée le prince Louis déclara qu'il allait jeter au feu toute la correspondance en question, et que, quand à la fortune de son père, il la partagerait avec son frère déshérité.

Le prince Louis a fait, je le répète, une bonne action, il a réparé la sottise que voulait faire son père, il a respecté sa mère et prouvé qu'il était bon frère.

Vive le prince Louis ! (à condition qu'il ne soit jamais prétendant).

** Les testaments de ce genre ne sont aussi rares qu'on serait tenté de le croire, et tous les

jours on voit, en Angleterre surtout, des parents qui déshérent leurs héritiers au profit d'un seul.

Les Anglais ont, en effet, la spécialité des testaments bizarres, et les exemples suivants, racontés par maints auteurs, le prouvent un peu.

Je ne fais que citer.

Voici un extrait du testament d'un homme marié, mort à Londres au mois de juin 1791 : "Vu que j'ai eu le malheur d'avoir pour femme Elisabeth M..., qui depuis notre mariage m'a tourmenté de toutes les manières ; que, non contente de se moquer de mes avis, elle a fait tout ce qu'il lui était possible de faire pour me rendre la vie à charge ; que le ciel ne semble l'avoir envoyée dans ce monde que pour m'en faire sortir plus tôt ; que la force de Samson, le génie d'Homère, la prudence d'Auguste, l'adresse de Pyrrhus, la patience de Sob, la subtilité d'Annibal, la vigilance d'Hermogène ne suffiraient pas pour dompter la perversité de son caractère ; que rien dans le monde ne pourrait la faire changer, puisque nous avons vécu séparés pendant huit ans, que j'y ai gagné autre chose que la perte de mon fils, qu'elle a corrompu et qui m'a totalement abandonné d'après ses conseils ; pesant mûrement et attentivement toutes ces considérations, j'ai légué et je lègue à Elisabeth M..., ma femme, 1 shilling."

** Une grande dame anglaise laissa le singulier testament que voici : "Convaincue que mon chien a été le plus fidèle de mes amis, je déclare le choisir pour seul exécuteur de mon testament, et de mes dernières volontés, et lui laisser l'entière disposition de toute ma fortune. J'ai de grands sujets de plainte contre les hommes ; le physique ne vaut pas mieux chez eux que le moral. Mes amoureux sont volages et trompeurs ; mes prétendus amis faux et perfides. De toutes les créatures qui m'entourent, je n'en ai trouvé qu'une qui possède de bonnes qualités, c'est Fidèle. Je dispose de tous mes biens en sa faveur, et j'entends que des legs soient faits à tous ceux auxquels il lui plaira d'accorder ses caresses ou qu'il distinguera en remuant la queue."

** En 185..., lord N..., un des plus riches gentlemen du Royaume Uni, vint à mourir. Ses nombreux collatéraux, ses clients, le nombreux personnel de ses maisons étaient rassemblés, sur sa volonté expresse, pour assister à la lecture de son testament, que l'originalité bien connue du défunt faisait présager gros de surprises. Au moment où le notaire ouvrait le parchemin, après en avoir fait sauter les cachets, un jeune chat s'élança sur l'épaule d'une petite servante qui se tenait cachée derrière tout le monde. L'animal folâtre faisait de telles gambades et de telles grimaces, que l'enfant, n'y tenant plus, partit d'un grand éclat de rire. L'assemblée entière, choquée d'une telle irrévérence et d'un si prodigieux oubli du décorum, fixa sur la pauvre fille des yeux furibonds ; mais l'élan du rire est si contagieux, que plus l'enfant faisait d'efforts pour le comprimer, plus son rire éclatait. On allait, avec indignation, procéder à l'expulsion de la servante, lorsque le notaire, qui avait jeté les yeux sur le testament, la proclama, à la stupéfaction générale, légataire universelle ; en effet, la première clause attribuait la totalité de l'héritage à la personne qui ne pourrait s'empêcher de rire à l'ouverture du testament. Comme de raison, les héritiers en appelèrent au tribunal, qui donna gain de cause à la jeune fille et fit respecter les dernières volontés du défunt. La servante ne se sépara plus du chat auquel elle devait sa fortune et trouva moyen de faire partager l'héritage à l'un des héritiers déconvenus.

** En voilà assez, mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que la plupart du temps ces testaments sont approuvés par les tribunaux qui, à l'aide de raisonnements insensés, prouvent clair comme le jour que les dernières volontés des toqués qui les ont dictées doivent être respectées.

De leur vivant, on les aurait mis dans un asile d'aliénés, si on avait cru s'apercevoir du peu d'équilibre de leurs facultés.

A mon avis, tout testament ayant pour résultat de frustrer certains héritiers légitimes devrait être cassé à moins de raisons de la plus haute gravité.

Le prince Louis a agi sagement en annulant celui de son père et cet exemple est bon à noter.

** Pierre Loti ou plutôt pour l'appeler de son véritable nom, le lieutenant de vaisseau Louis Viaud, vient d'être élu membre de l'Académie Française, pendant son absence, puisqu'il était à bord d'un des navires de la flotte de la Méditerranée, lors de son élection.

Il avait cependant de rudes concurrents, de Bornier, Zola et autres qui ont leurs valeur, mais le sympathique auteur de *Pêcheur d'Islande* est arrivé bon premier.

Un lieutenant de vaisseau, écrivain presque inconnu il y a dix ans, fait partie aujourd'hui des quarante immortels !

Quel succès !

J'applaudis des deux mains et je suis heureux de voir que justice est rendue à un des meilleurs écrivains de notre langue.

Que n'en est-il ainsi au Canada, où l'on constate avec stupéfaction que Buies ne fait pas partie de la Société Royale !

Ce serait à en rire si cela n'était pas si triste

** On se demande déjà ce que l'Exposition Universelle de Chicago nous réserve de merveilles, et c'est Edison lui-même qui commence à soulever un coin du voile de cet inconnu :

"J'ai deux ou trois nouvelles choses à montrer," dit-il récemment, "qui surprendront et plairont aux visiteurs de la classe d'électricité à l'Exposition, et qui, j'en suis convaincu, seront un succès. Deux de mes nouvelles inventions ne sont pas suffisamment prêtes pour pouvoir les décrire. Quant à la troisième, qui est presque terminée, je n'hésite pas à en dire quelques mots.

D'après mon invention, j'espère pouvoir reproduire sur une toile un portrait de qui que ce soit et d'une ressemblance frappante en même temps que reproduire les paroles. De sorte que si, par exemple, Mme Patti chantait quelque part, cette invention reproduira son portrait en pied sur une toile d'une façon si exacte que l'on pourra distinguer toutes les expressions de son visage en même temps qu'écouter sa voix mélodieuse. L'invention sera à l'œil ce que le phonographe à la voix, mais la reproduira en mieux et plus clairement. J'ai même si bien perfectionné cette invention, qu'il m'est permis de reproduire un duel dans ses plus petits détails : les deux adversaires, l'endroit où le combat a lieu, les témoins, le docteur et, dans le lointain, la voiture attendant le blessé ; on peut distinguer les mouvements de physiognomie, entendre le grincement du fer sur le fer, les battements, les glissements de l'épée ou sabre. Lorsque cette invention sera perfectionnée," ajoute M. Edison avec un visage rayonnant, "une personne pourra, étant assise chez elle, dans son fumoir et ayant un conduit électrique avec un théâtre quelconque, voir soit sur son mur, soit sur une toile, les acteurs et entendre tout ce qu'ils disent. De plus, je puis placer mon appareil de façon à embrasser un coin de rue, et le laissant amasser toutes les personnes qui passent, elles pourront être exactement reproduites sur une toile ; si parmi ces personnes il se trouvait un ami, il serait instantanément reconnu. Cette invention s'appellera le *Dinetograph*. La première partie du mot veut dire "motion" et la seconde "écrire," les deux réunis "reproduction du mouvement."

Ce serait la solution du problème qui préoccupe tant les savants depuis quelques années : se voir et se parler à grande distance.

Je vous l'ai déjà dit, la science n'est encore qu'à l'état d'enfance et nos descendants verront de belles et grandes choses.

** La grave question de la tendance des cultivateurs à abandonner leurs terres pour aller chercher fortune et récolter misère dans les villes, est une de celles qui nous intéressent le plus, et je